

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Pluies torrentielles : dernière semaine de collectes spéciales**

**Vaudreuil-Dorion, le 28 août 2024** – Après deux semaines de ramassage intensif, la Ville de Vaudreuil-Dorion procédera à une dernière collecte spéciale durant la semaine du 1er septembre. Pour être ramassés, les débris devront être déposés au plus tard à 7 h le lundi 2 septembre.

Ces collectes concernent uniquement les matériaux affectés par les inondations faisant suite aux pluies torrentielles du 9 août dernier. Ainsi, tout autre encombrant ou résidu doit être déposé à l'écocentre ou lors des collectes de résidus encombrants. Il est à noter que les matières non autorisées seront laissées sur place et qu'il sera de la responsabilité des citoyens de s'en départir. La liste des matières acceptées à l'écocentre et dans les collectes régulières d'encombrants peut être consultée sur le site Web de la Ville, au [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca), dans la section Collectes et horaires.

Les débris doivent être placés en bordure de rue, sur l'emprise municipale, sans empiéter sur le trottoir. Les matières dangereuses et les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.) ne sont pas acceptés dans cette collecte. Les citoyens ayant dû jeter de la nourriture sont priés de s'assurer qu'elle n'est pas laissée dans des sacs en bordure de rue afin d'éviter d'attirer la vermine.

### **Retour à la normale**

À l'issue de ces collectes spéciales, les opérations de collecte des matières résiduelles reprendront leur cours normal. Les citoyens touchés pourront se départir de leurs débris, entre autres, à l'écocentre.

### **Écocentre**

L'écocentre de Vaudreuil-Dorion, situé au 2800, rue Henry-Ford, est ouvert selon l'horaire normal, soit du mardi au dimanche, de 8 h à 17 h. Les citoyens sont invités à trier les matériaux avant de se rendre sur place afin de procéder à un déchargement efficace.

À noter que la MRC continue de lever la limite de volume et de frais pour les matières apportées au Réseau des écocentres par les citoyens touchés. De plus, aucune procuration ne sera requise pour ceux se présentant avec des matériaux provenant d'une autre adresse.

Les matières acceptées demeurent les mêmes qu'à l'habitude, y compris les matériaux de construction ainsi que les encombrants métalliques et non métalliques. Les matières ayant été en contact avec l'eau sont également acceptées durant la période de rétablissement liée aux pluies torrentielles.

## **Gratuité du permis pour réparation des sous-sols en lien avec les pluies torrentielles du 9 août**

Afin de faciliter le traitement des demandes et d'alléger le fardeau des citoyens en lien avec les pluies torrentielles du 9 août, le conseil municipal a décidé qu'il y aurait un moratoire sur le coût des permis. Le permis demeure obligatoire, mais il est gratuit. Il suffit de remplir le formulaire disponible depuis la section Services en ligne / Demande de permis du site Web de la Ville.